

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2010

Présents : Mmes BEAU Françoise, DIDIER Bernadette, FORGET Isabelle, HERGIBO Marie-Laure, NEYENS Sandrine, MM PHULPIN Christian, CAMUS Florent, DUREY Philippe,

La séance est ouverte à 14 H 00.

Secrétaire de séance : PHULPIN Christian

- **Renouvellement contrat CUI-CAE**

Madame le Maire propose de renouveler le contrat en CUI-CAE de M. Emmanuel BEAU. Le conseil municipal accepte cette proposition.

- **Présentation du projet d'accessibilité**

Madame le maire présente le projet de travaux d'accessibilité à la mairie élaboré par la DDT. Le conseil municipal prend note des travaux à effectuer.

- **Délégation à la CCT de la compétence SPANC**

Le conseil municipal souhaite prendre le temps de réfléchir quant à la délégation de compétence à la CCT pour le SPANC.

- **Présentation de l'aménagement et des plantations dans la mare**

Madame le maire présente la proposition de M. BRESSON Alain pour l'aménagement et les plantations dans la mare. Le conseil municipal reporte à une date ultérieure la décision de réaliser ces travaux.

- **Affouages 2010-2011**

Le tarif des affouages reste inchangé au prix de 50 € la parcelle. Se faire connaître rapidement en mairie.

- **Point sur les travaux**

Ne restent à réaliser que le taillage des arbres, l'élagage des marronniers et le dérasement des VC 2 et 4.

- **Secrétariat et Convention de mise à disposition au SAEP**

La remplaçante de la secrétaire (qui avait pris sa retraite au mois d'août) ayant démissionné, Madame le maire explique son choix d'avoir recruté une adjointe administrative de 1^{ère} classe. Afin d'optimiser au mieux le travail hebdomadaire, une seule permanence aura lieu le jeudi après-midi de 14 heures à 19 heures. Une convention de mise à disposition sera proposée au SAEP pour ½ heure par semaine de secrétariat. Le conseil municipal accepte ces propositions.

- **Délibération instaurant un régime indemnitaire**

Une indemnité administrative de technicité ainsi que la bonification indiciaire seront octroyées à la secrétaire de mairie. Le conseil municipal accepte ces propositions.

- **Affaires diverses**

Le conseil municipal fera l'acquisition d'un tableau pour le cimetière.

La séance est levée à 17 H 00.

Vu pour être affiché le 18 novembre 2010, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,